

L'obligation de sécurité de l'employeur face à la crise sanitaire (2 jours)

Domaine d'intervention : Ressources Humaines / Droit du travail.

OBJECTIFS

- Comprendre, acquérir et maîtriser les notions juridiques et les règles de droit afférents à cette thématique
- Comprendre et savoir mettre en œuvre les outils juridiques appropriés et les réflexes y afférents
- Comprendre et prendre conscience des risques juridiques et financiers afférents à ces thématiques

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tout dirigeant, manager, salarié en Ressources humaines.
Formation ouverte à toute personne qui souhaite acquérir des connaissances en la matière.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis ou d'expérience requise pour suivre cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les modalités seront adaptées aux objectifs et au stagiaire : Apports théoriques, pratiques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels/en petits groupes, mise en pratique avec des situations types, jeux de questions-réponses. Cas pratiques consistant en des mises en situation accompagnés d'exemples jurisprudentiels

MOYENS ET OUTILS

La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Pour les moyens de formation en ligne, le stagiaire bénéficie des moyens du Cnam (espace LMS, accès classe virtuelle et outils collaboratifs en ligne, en fonction des objectifs pédagogiques. Les supports de la formation et ressources, ou lien avec le thème seront fournis au stagiaire (à personnaliser) La formation nécessite également les outils suivants : ordinateur connecté.

INTERVENANT

Notre intervenant est un expert dans son domaine d'intervention et dans sa capacité à partager son expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs (mise en situation, cas pratiques...) (description évaluation des acquis obligatoire à personnaliser)
- La formation fait l'objet d'une auto-évaluation, d'un positionnement à l'entrée et à la sortie (à ajuster)
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- La formation est non certifiante.



Modalités disponibles

Dates

2 jours positionnés en fonction des disponibilités de vos managers

Durée

14 heures

Lieu

Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes
Dans l'un de [nos sites](#)
Cnam Pays de la Loire

Ou bien dans les locaux de votre organisation si intra

Horaires

9h00-12h30 et 14h00-17h30
(accueil dès 8h45)

Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr (mention à conserver)

PROGRAMME

MODULE 1 : LES NOTIONS DE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE AU TRAVAIL ET LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR

- La notion de santé physique et santé mentale au travail
- La distinction entre la sphère professionnelle et la sphère privée en matière de santé au travail
- L'inclusion de la sphère privée dans la sphère professionnelle

MODULE 2 : L'OBLIGATION DE SÉCURITÉ DE RÉSULTAT EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Le droit à la sauvegarde de la santé au travail, un droit constitutionnel
- L'obligation de sécurité de résultat en matière de santé et de sécurité au travail pesant sur l'employeur et les mesures y afférentes
- L'obligation de prévenir et d'évaluer les risques professionnels via le document d'évaluation des risques professionnels
- Les obligations de l'employeur vis-à-vis des salariés face à la crise sanitaire : les obligations de prévenir, d'informer, de former et d'agir dans l'objectif de préservation de la santé des salariés

MODULE 2 : LES SOURCES DU DROIT APPLICABLES ET LES MESURES QUE L'EMPLOYEUR DOIT METTRE EN ŒUVRE FACE A LA CRISE SANITAIRE

- Le cadre légal et conventionnel de la mise en place du télétravail (occasionnel ou régulier)
- Les protocoles sanitaires
- Les règles instaurées par l'employeur au regard de la crise sanitaire et en fonction de son pouvoir réglementaire

MODULE 3 : LES PREVENTEURS ET LES ACTEURS DE LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Le service de Ressources humaines et ses attributions
- Les comité sociaux et économique à attributions restreintes et élargies et leurs attributions
- La commission santé, sécurité et conditions de travail du CSE à attributions élargies et ses attributions
- Le médecin du travail et ses attributions
- L'inspecteur du travail : ses rôles d'information, de conseil et de contrôle
- Les agents de contrôle des organismes de Sécurité sociale et leurs attributions de contrôle

MODULE 4 : LES MOYENS EXTRAJUDICIAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Le droit de retrait du salarié
- Le droit d'alerte du comité social et économique en cas de danger grave et imminent pour la santé ou la vie du salarié
- La reconnaissance de la Covid 19, contractée par un salarié, en maladie professionnelle
- Les procédures disciplinaires simplifiée ou normale à mettre en œuvre à l'encontre d'un salarié ayant commis un manquement aux règles liées à la crise sanitaire et instaurées par l'employeur

MODULE 5 : LES RECOURS JUDICIAIRES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Les actions pénales et civiles du salarié (et/ou le cas échéant de sa famille) à l'encontre de l'employeur fautif (société), ses dirigeants et les sanctions
- Les actions pénales et civiles du salarié (et/ou le cas échéant de sa famille) à l'encontre d'un salarié fautif et les sanctions
- Les actions pénales et civiles de l'employeur à l'encontre d'un salarié fautif et les sanctions

Délai d'accès

Jusqu'à 1 mois avant le début de formation si formation intra entreprise en fonction de la réponse du financeur.

Tarifs

1200 euros TTC/jour (repas non inclus) Montant exonéré de TVA. Soit 2400 euros TTC pour les 2 jours par groupe.

Maximum : 12 participants

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle Ressources Humaines
02 40 161651

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Coordination pédagogique :
Nadia BOUVET
n.bouvet@cnam-paysdelaloire.fr

Pour aller plus loin

- Cadre juridique du télétravail pour les managers (2 jours)
- Sécuriser vos pratiques managériales au regard du droit du travail (2 jours)

Points forts de la formation

- Formation assurée par un professionnel
- Formation ne nécessitant pas de prérequis
- Modalités pédagogiques actives

Taux de satisfaction

Ce programme n'a pas encore bénéficié d'évaluation